

Conseil d'Administration du lundi 18 Décembre 2023  
Délibération n°CA-2023-44

---

NATURE : Affaires financières  
Objet : Budget initial – exercice 2024

*Vu le code de l'éducation, notamment son article R.719-68*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 192*

*Vu le décret n° 2023-144 du 1er mars 2023 relatif au seuil d'émission des ordres de recouvrer,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver :

**1 les autorisations budgétaires suivantes:**

- Autorisations d'emplois rémunérés par l'établissement correspondant à 28 ETPT sous plafond et 21 ETPT hors plafond
  - Autorisations d'engagement pour un montant global de **7 957 136 €** :
    - 3 047 658 € - Personnel
    - 3 954 478 € - Fonctionnement
    - 955 000 € - Investissement
- Crédits de paiement pour un montant global de **8 018 339 €**:
  - 3 047 658 € - Personnel
  - 3 883 681 € - Fonctionnement
  - 1 087 000 € - Investissement
- Recettes pour un montant global de **6 433 022 €** :
  - 5 379 609 € - recettes globalisées
  - 661 413 € - recettes fléchées
- Solde budgétaire (déficit) de – 1 977 317 €

**2 les prévisions budgétaires suivantes:**

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 1 876 011 € de variation de trésorerie,
- 1 090 144 € de résultat prévisionnel (déficit),
- - 890 317 € de capacité d'autofinancement,
- 1 977 321 € de diminution sur fonds de roulement.

**3 Les tableaux annexés à la présente délibération :**

- le tableau n°1 des emplois,
- le tableau n°2 des autorisations budgétaires,

- le tableau n°4 de l'équilibre financier
- le tableau n°6 présentant la situation patrimoniale.

## Conseil d'Administration

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le budget initial de l'exercice 2024 tel qu'exposé dans la présente délibération.

**Annexes :** *Liasse des tableaux budgétaires GBCP du BI 2024 et note de présentation de l'ordonnateur référencées ; IEPG\_CA\_BI\_2023-IEPG\_TableauxBudgétaires\_transmis V2\_CA20231205 IEPG\_CA\_Note de présentation du BI 2024-IEPG-transmis\_CA20231205*

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents	19
Nombre de procurations	03
Votre « Pour »	16
Vote « Contre »	01
Abstentions	02

**Décision du Conseil d'administration :** le budget initial de l'exercice 2024 est approuvé par le conseil d'administration.

Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration

